L’ESCALIER

*Commentaire :*

*Problème se ramenant à la résolution d’inéquations.*



*Pour construire un escalier, il faut respecter certaines normes :*

* *Hauteur de marche : entre 17 et 21 cm*
* *Giron de marche : entre 21 et 27 cm*
* *Largeur de l'escalier : supérieur à 70 cm*
* *2 hauteurs de marche + 1 giron : entre 60 et 64 cm*

 *(Loi Blondel)*

Entre le sol et le palier, on dispose d’une longueur d’escalier de 3 m et d’une hauteur de 2,60 m.

En respectant les normes, combien de marches doit-on prévoir ? On précisera les dimensions des marches (hauteur et giron).



Hors du cadre de la classe, aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle, ne peut être faite de ce site sans l'autorisation expresse de l'auteur.

[*www.maths-et-tiques.fr/index.php/mentions-legales*](http://www.maths-et-tiques.fr/index.php/mentions-legales)